

LE SÉNAT

LE COMITÉ SPÉCIAL DU SÉNAT SUR LA PAUVRETÉ

TÉMOIGNAGES

Ottawa, le jeudi 24 avril 1969.

Le Comité spécial du Sénat sur la pauvreté se réunit aujourd'hui à 9 heures 30 du matin.

Le sénateur David A. Croll (président) occupe le fauteuil.

Le président: Honorables sénateurs, avant que le docteur McQueen prenne la parole et examine certaines solutions qui ont été mises de l'avant et autres questions laissées en suspens, je vous signale que notre prochaine réunion aura lieu à la Bibliothèque nationale, où vous pourrez visionner certains films illustrant des conditions où la pauvreté apparaît dans toute sa crudité. Ce sont d'excellents films présumément parmi les meilleurs, puisqu'ils ont été primés. Vous recevrez un avis aujourd'hui même. Un véhicule vous attendra à la porte du Sénat, pour vous y ramener à l'issue de la présentation. Tel est notre programme pour mardi et jeudi. J'ai raison de croire qu'il s'agit de films importants qui projettent un éclairage fort utile sur le problème qui nous occupe.

Je m'excuse de ce que vous dusiez siéger dans des locaux différents, mais nous n'y pouvons rien. Chaque comité doit suivre un roulement des lieux de réunions et attendre son tour d'occuper la salle à l'étage supérieur, la salle 356-S, la salle où nous sommes, la salle 256-S et la salle de lecture du Sénat. Ce sont des locaux que nous jugeons convenables. Je vous rappelle donc de veiller à ne pas vous présenter à la salle d'un autre comité.

Sénateur Fergusson: Monsieur le président, je reconnais que nous devons attendre notre tour, mais j'espère que les témoins tiendront compte du fait que l'acoustique est très mauvaise dans cette salle.

Le président: En effet, il faut parler haut. Le sénateur a tout à fait raison.

Je prie maintenant le docteur McQueen de faire un exposé liminaire.

M. D. L. McQueen (directeur du Conseil économique du Canada): Monsieur le président, honorables sénateurs. Le sénateur Croll a eu l'obligeance, en votre nom, de nous permettre de faire un nouvel exposé liminaire, à l'occasion de notre seconde apparition devant vous. Je crains d'avoir fait une déclaration indument longue mardi. Je m'en tiendrai donc

aujourd'hui à un exposé assez court, afin de laisser plus de temps pour les questions.

Mardi nous nous étions proposé surtout de faire état de l'ampleur du problème de la pauvreté au Canada et de faire voir certaines de ses conséquences pour la population à faible revenu. Tout au long de mon exposé, aussi bien qu'au cours du dialogue sous forme de questions et réponses qui l'a suivi, il a été longuement question du processus employé pour déterminer ce que représente le «seuil de la pauvreté» et comment le Conseil économique est arrivé à prédire de façon estimative qu'au milieu des années 60, peut-être un cinquième de la population canadienne, soit près de quatre millions d'individus, pourraient être considérés comme vivant dans un état de pauvreté. Nous avons également tenté de souligner l'importance trop souvent méconnue des travailleurs pauvres, les pauvres des centres urbains et les pauvres qui habitent l'Ontario ou d'autres régions où la moyenne de revenu élevée par individu tend à masquer le très grand nombre de gens et de familles dont le niveau de vie demeure en deçà du seuil de la pauvreté. Nous avons apporté une ou deux conclusions tirées de notre analyse qui pourraient permettre de formuler des politiques visant à éliminer la pauvreté.

L'un des aspects qui se dégagent des chiffres que je viens de mentionner est que la notion que les pauvres sont principalement les assistés sociaux est fautive dans bien des cas. Un grand nombre de nos pauvres ne reçoivent pour toute forme d'assistance sociale que les allocations familiales. Ce sont les travailleurs pauvres qui bien qu'ils fassent partie des effectifs de main-d'œuvre touchent un revenu insuffisant.

Nous avons pensé qu'aujourd'hui, si vous le permettez, nous nous attacherions à discuter des remèdes de nature à pallier à la pauvreté—c'est-à-dire la formulation, la mise en pratique et l'évaluation de politiques orientées vers la lutte contre la pauvreté. Je dirai d'abord quelques mots de ces politiques, en m'appuyant sur les recherches encore très limitées menées par le Conseil, pour tenter ensuite d'épuiser certains sujets restés en plan lors de la séance de mardi. Un dernier mot de cette entrée en matière: au